



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Circulaire transidentité à l'école

Question écrite n° 43572

### Texte de la question

Mme Isabelle Valentin interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les termes de la circulaire datant du 29 septembre 2021, fixant les règles d'accueil des enfants transgenres à l'école. Or l'installation dans le paysage éducatif de l'idéologie transidentitaire n'est pas souhaitable, voire dangereuse pour l'équilibre psychique des enfants. L'école n'a pas vocation à faire de politique mais à éduquer, transmettre un savoir. La question de la transidentité est épineuse en particulier lorsqu'elle touche des mineurs, mais elle doit être prise au cas par cas, être évaluée, pour comprendre les ressorts psychologiques d'une telle volonté de changer de sexe. Il s'agit de prendre toutes les précautions et d'avancer avec vigilance sur la question de la transition pédiatrique pour l'intérêt des enfants concernés, car les conséquences sur le long terme ne sont pas encore connues. Des pays dont la législation était la plus avancée, comme la Suède, ont adopté un revirement de leur position et préconisent la plus grande prudence. Les droits homosexuels et transsexuels doivent bien sûr être respectés en toutes circonstances, mais l'école ne doit pas être prise en otage par l'activisme idéologico-politique transgenre qui cible les jeunes. Elle lui demande donc de clarifier la position du Gouvernement sur cette question qui inquiète fortement les associations d'enseignants et de parents d'élèves et de revenir sur l'application de cette circulaire.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Valentin](#)

**Circonscription :** Haute-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43572

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 janvier 2022](#), page 259

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)